

Commission Culture
Collectif des Professeurs diplômés
en musique, danse et théâtre
SDAM
Tél. : 06.96.04.15.32.
artana@hotmail.fr

Fort-de-France,
Le 29 mars 2022

Serge Letchimy
Président de la Collectivité
Territoriale de Martinique
Rue Gaston-Defferre
CS 30137 97201
Fort-de-France Cedex

Objet : Lettre ouverte "Situation de l'emploi culturel"
P.J. Ann. : Plateforme de revendication

Monsieur le Président,

C'est avec stupéfaction que nous avons relevé la création de 5 postes dans le secteur culturel diligenté par vos soins alors que vous n'avez toujours pas reçu le collectif des professeurs diplômés concernant la mise en place du Conservatoire. Aucune communication de votre part ou de vos services ne s'est effectuée auprès de nous à ce propos, alors que nous sommes en finalisation des négociations de la Commission Culture mis en place lors de la crise de 2021. Jamais ces recrutements n'ont été évoqués lors de nos échanges en commission, pourtant la CTM, la DAC et toutes les parties ont convenu d'un accord sur le recrutement immédiat au sein du secteur la culture qu'il soit dans le public et/ou dans le privé, demande référencée au point 1 de la plateforme de revendication « La mise en place du **Schéma départemental de développement de l'enseignement artistique** de la loi de 2004 en permettant l'intégration immédiate des Professeurs diplômés lauréats aux concours de la fonction publique territoriale au grade B et au grade A de filière culturelle. Associer et intégrer professionnellement le collectif des professeurs diplômés de musique, de danse et de théâtre de la conception à la mise en œuvre de ce schéma et de ce plan ». Il apparaît sauf si les faits et vos décisions de recrutement démontrent le contraire que ces postes seraient déjà préaffectés à des personnes. Il semble que c'est le cas du poste de préfigurateur de conservatoire dévolu à celui qui a été désigné par vous, dévoilé à la presse également par vous-même et qui se présente, agit comme tel auprès de tous.

Ce qui semble une méprise ou une maladresse renvoie plutôt à du cynisme, à de la cruauté, à de l'injustice, à du mépris et à du déni. En effet, plusieurs de nos collègues en raison de leurs qualifications, compétences et statuts ont été approchés par le Pôle d'enseignement supérieur de Musique de Poitiers pour constituer les membres de jury d'une VAE au Diplôme d'État de professeur de musique (DE) prévue en Martinique en novembre 2022 pour 18 inscrits. Or nous avons déjà près d'une soixantaine de diplômés au DE, 2

titulaires du Certificat d'Aptitude de professeur CA (Diplôme le plus élevé pour enseigner dans les conservatoires et éventuellement les concevoir, les mettre en place et les diriger) dont 5 lauréats du concours d'ATEA (Assistant Territorial d'Enseignement Artistique) catégorie B et 2 lauréats du concours de PEA (Professeur d'Enseignement Artistique) catégorie A. Un bénéficiaire de ces concours a déjà été perdu faute d'intégration et de recrutement par une collectivité en Martinique. Le fait aggravant de cette situation est que nous sommes en pleine négociation commission culture de la crise de 2021 avec vous la CTM et l'Etat pour leur insertion.

Comment comprendre que la collectivité territoriale de Martinique engage avec l'Etat un rajout de 18 potentiels titulaires du DE alors que la CTM n'a pas été en mesure d'insérer ne serait-ce qu'un lauréat de concours au point que l'on perde le bénéfice d'un PEA indispensable pour une labélisation du Conservatoire ?

L'Institution que vous représentez par l'entremise du Pôle d'enseignement supérieur de Poitiers ose demander à ceux qui sont qualifiés sans les recruter de participer à la validation des cooptés qui sont eux, sans diplômes, compétences et qualifications requis. En effet, ces candidats à la VAE sont prévus dans le cadre de la mise en place du Conservatoire. Le préfigurateur du conservatoire coopté et préaffecté présenté à la presse et déjà en fonction fait partie des 18 candidats à la VAE.

"Alé viré dans le discours et le Alé pa viré dans les faits". Le discours des politiques de tous bords est celui, "d'envoyer se former et d'acquérir de l'expérience pour en faire bénéficier au pays", est contredit par vos décisions qui dans les faits nous renvoient comme avec vos prédécesseurs à une incitation à peine voilée à fuir le pays puisque vous créez les conditions de la non-insertion. Pour preuve, sur ce dossier, notre plus jeune collègue détentrice de deux Diplômes d'Etat de professeur de musique, d'un Master en arts et doctorante en musicologie, vient d'être recrutée en tant que directrice de conservatoire en France Hexagonale. Celle-ci en dépit du fait que vous ne lui ayez offert aucune possibilité de servir son pays et d'y vivre dignement, a été elle aussi contactée pour faire partie du jury de VAE en Martinique prévu au mois de novembre 2022.

Cette manière d'opérer à une politique publique en matière d'enseignement artistique entraîne une gabegie des fonds publics. En effet, les efforts consacrés par le Conseil Régional de Martinique pour la formation de ces diplômés martiniquais sans tenir compte du financement de l'Etat au travers de ses institutions, nous démontrent que la Martinique a consacré des moyens extrêmement importants à leurs qualifications :

- La formation au Diplôme d'Etat consacré par vous-même au Campus Caraïbéen des Arts en partenariat avec le CEFEDM de Normandie. 2012 à 2015 - 13 diplômés d'Etat pour un coût de **560 000** euros (280 000 euros par promotion)
- DE sur épreuve avec prise en charge de leur formation, de leur billet et hébergement (10 000 euros pour chaque vague d'épreuve-2 vagues soit **20 000** euros)
- DE par VAE avec prise en charge de leur formation, de leur billet et hébergement (10 000 euros pour chaque vague d'épreuve-2 vagues soit **20 000** euros)
- le CA sur épreuve avec prise en charge de leur formation, de leur billet et hébergement (10 000 euros pour chaque vague d'épreuve-3 vagues soit **30 000** euros)
- Concours ATEA avec prise en charge de leur formation, de leur billet et hébergement (10 000 euros pour chaque vague d'épreuve 2 vagues soit **20 000** euros)
- Concours PEA avec prise en charge de leur formation, de leur billet et hébergement (10 000 euros pour chaque vague d'épreuve-3 vagues soit **30 000** euros)

-La formation et bourse d'étude régional pour le doctorat 10 doctorants sur 3 ans à raison de 13 000 euros l'an sur 3 ans (130 000 euros x3=390 000 euros)

Pour un total de près de 1 million d'euros c'est à dire **1 170 000 euros**

Au contraire, Nous assistons à une politique antinomique de saupoudrage de notre profession d'artiste : 900 000 euros pour la crise Covid en soutien aux artistes par votre prédécesseur que vous avez renouvelé dès votre prise de fonction à la CTM. Dans le même temps, vous nous adressez des courriers de refus d'embauche à la CTM. On observe curieusement que l'une de nos collègues qui vous avait interpellé publiquement et vivement au sujet de la mise en place du conservatoire a été recrutée à la mairie de Fort-de-France dans le secteur social dans un emploi précaire. S'agit-il d'une démarche pour calmer ou éteindre notre réprobation ?

Nous sommes atterrés par la situation où ces recrutements frisent avec une certaine liberté avec le cadre légal.

Va-t-on vers un conservatoire au rabais ? Le niveau se d'exigence de cette future institution est abaissé *ipso facto* avec l'omniprésence de personnes sans formation placées à la va vite, validée dans la débrouillardise par le truchement d'une VAE généralisée (18 personnes) alors que la formation au DE devrait être la norme et la VAE l'exception. Ce parti pris est l'un des exemples symptomatiques de ce qui plonge le pays dans des conflits dans tous les domaines, en particulier des conflits entre artistes :

-Ceux qui ont fait l'effort de qualification

-Ceux qui n'ont pas jusqu'alors considéré l'intérêt d'une formation qualifiante et diplômante

Cela constitue un des domaines où s'applique un méfait qui détruit le pays :

-Fuite des cerveaux et des compétences dont nous avons cruellement besoin qui représente le meilleur moyen pour faire échouer le pays depuis 30 ans à 40 ans.

Il est surprenant que la DAC, et les autres services en charge de ce sujet ne relèvent pas ces insuffisances à contrecourant aux orientations nationales en contrevenant aux efforts portés à professionnalisation du secteur artistique dans son ensemble.

Nous faisons donc appel de manière solennel à vous-même, au peuple, aux élus de tous bords, aux artistes de ne pas céder à la facilité, aux passe-droits, au *débriya pa péché au i bon kon sa*.

Il faut s'appuyer sur ceux qui ont fait l'effort d'une professionnalisation exigeante et qui sont en mesure d'apporter la formation, la qualification aux professionnels (y compris aux 18 candidats à la VAE) aux élèves du futur conservatoire. Ces professionnels hautement qualifiés permettent de garantir sa labellisation, par conséquent son habilitation à délivrer des diplômes avec une reconnaissance dans le maillage des conservatoires et établissements français de l'enseignement artistique. Nous vous demandons donc le recrutement immédiat des titulaires du concours de l'enseignement artistique et un plan d'insertion des titulaires du DE et ces futurs DE comme l'a convenu la commission culture en réponse à la plateforme de revendications.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Chak bèt a fé ka kléré pou nanm péyi a
Pour la Commission culture/Collectif/SDAM

Copie à :

-Christophe Pomez

Directeur des Affaires Culturelles

-Stanislas Cazelles
Préfet de Martinique
-Presse locale et réseaux sociaux

Jeanne LAFONTAINE dite Tala
KRISYAN JESOPHE

~~Uccine~~
~~[Signature]~~

DRU Pierre

ARDANU Nathalie dit Artana

~~P.K.~~
~~[Signature]~~

Bardway Daniel George

~~[Signature]~~

VAITY Simone

~~[Signature]~~

MASLET Jean Louis

~~[Signature]~~
T B K

Singa Suzy

~~Singa~~

URSULET Jean-Jacques

~~[Signature]~~

Jean Batista Eternne

~~[Signature]~~

Plateforme de revendications culture intersyndicale dans le cadre des négociations Etat/CTM/Intersyndicale

En guise de préambule

L'exercice de nos réalités et de nos pratiques culturelles est par définition inopérant dans le cadre de l'obligation vaccinale et du pass sanitaire, tel qu'imposé par l'État français. En effet, cette obligation est incompatible avec notre Culture telle qu'elle se définit et impossible dans son expression factuelle.

Nature de notre système culturel

Notre Culture se définit comme étant un système qui rend compte de notre dimension anthropologique. En d'autres termes, elle indique la définition de notre humanité. La culture est ce par quoi nous nous édifions en tant que Martiniquais pour nous enrichir et dialoguer avec l'altérité.

Nous héritons d'un fondement majeur de **notre Culture** : la révolution contre la servilité, la culture de l'entraide et l'égalité humaine, « *tout moun sé Moun* », le respect de la personne humaine. Dans ces conditions, notre pensée culturelle fondamentale est celle du divers, de la variation. Notre pensée culturelle se réalise en une alliance bénéfique -pour nous- entre Nature et Culture. **C'est notre Belle Alliance de Vie.**

Par conséquent, la nature même de notre **Culture** est celle de la **désobéissance épistémologique, à savoir la prise de distance permanente d'avec le conditionnement matriciel d'un modèle de pensée historiquement dominant et opérer l'écart salutaire afin de nous retrouver en tant que peuple.**

Ce propos, qui est dans la lignée épistémique de Walter D. Mignolo et de F. Fanon, nous invite à oser une autre voie afin de ne pas devenir étranger au sein de notre propre terre. Il faut résister culturellement aux effets dévastateurs de ce génocide par substitution qui est en cours depuis des décennies.

C'est cela, de manière générale qu'incarne et formule l'expression de notre existence dans notre « *Manniè batjé abò Lavi-a* »... de nos arts, savoirs et valeurs et plus singulièrement au travers de notre Bèlè, de notre yole ou de notre oralité et littérature. En somme, de notre Spiritualité, de notre Sacré.

Notre Système Culturel nous pousse à être force de propositions face aux difficultés et aux impositions singulièrement ici, la crise sanitaire dans son ensemble, le virus COVID lui-même et les décisions de l'État français. Cela signifie que nous faire obligation des dispositions de l'application de la loi telle que le pose le gouvernement va à l'encontre de nos Droits Culturels. L'obligation vaccinale, n'étant pas applicable ici, nous met hors la loi parce que notre Culture n'accepte pas ce qui peut ressembler et peut être assimilé à la servilité.

Une Culture émancipatrice de notre Humanité entravée

La culture martiniquaise est entravée et cela représente une problématique très ancienne, un héritage colonial : la colonialité. En effet, au cœur de nos difficultés se trouve la non reconnaissance de notre Droit à notre Culture avec le maintien d'un écart défavorable tant au niveau des équipements, des dispositifs, de la structuration, de l'application des textes et du financement du secteur culturel par rapport à la « Métropole ».

On peut dire que l'essentiel de la Culture martiniquaise est porté par le tissu associatif, les personnalités et acteurs culturels militants, la population en marge d'un cadre officiel qui peine à l'intégrer.

Quelques exemples des freins à l'expression de notre Culture

- 1- Le tissu de l'action associative, alors qu'il est très actif et varié, n'est pas ou est insuffisamment soutenu alors qu'il apporte une valeur ajoutée tant au niveau de la cohésion sociale qu'au niveau économique. (L'exemple de la *Société* des yoles rondes en est un exemple emblématique). A cet égard, d'un point de vue conceptuel, la définition de l'artiste dépasse l'acception habituelle du professionnel dans une discipline culturelle ou artistique dans un contexte culturel dominé par la « pratique amateur » et impulsé par le militantisme : un artiste se définit comme celui qui exerce une activité du sensible, du « bénévolat » à la profession pouvant intégrer la pluriactivité.
- 2- Le secteur de l'édition est écrasé par la concurrence de l'Hexagone et de l'extérieur, ne pouvant faire face au coût de la production, de la taxation et d'une commercialisation limitée (exemple des Éditions Lafontaine).
- 3- Une absence d'expertise des services territoriaux par manque de personnel qualifié dans le domaine culturel pour le traitement, le suivi des dossiers et l'accompagnement des acteurs et porteurs de projet.
- 4- Le niveau de financement du secteur culturel est insuffisant au point que des projets portés par des institutions publiques ont très souvent recours au bénévolat des acteurs (Conservatoire de la CTM).

Propositions

Notre plateforme de revendications s'inscrit dans une volonté d'œuvrer pour le maintien de notre Culture et le développement de ce secteur pourvoyeur d'emplois.

De manière générale, il est demandé à l'État d'apporter une contribution conséquente permettant la mise à niveau en termes d'aménagement du territoire en équipements adaptés sur la Martinique. De même, concernant la diffusion, il s'agit de consentir à une adaptation du régime d'Intermittent du spectacle compte tenu de l'exiguïté du marché. De plus, pour permettre l'employabilité des Artistes de petites structures, notamment celle de la restauration, nous demandons la mise en place d'une exonération totale ou partielle des charges sociales.

Nous demandons que l'État apporte une contribution appuyée pour suppléer aux carences budgétaires des collectivités afin de permettre le rattrapage au niveau de la diffusion dans le secteur public théâtres municipaux, régionaux territoriaux et musées...

À l'instar des financements alloués pour les structures supérieures en France Hexagonale, nous demandons la mise en place du **Schéma départemental de développement de l'enseignement artistique** de la loi de 2004, en apportant 100% du fonctionnement de l'enseignement supérieur, pour l'enseignement initial un financement de 60% pour le fonctionnement. Concernant la diffusion, il faut intégrer le fait que l'Atrium et la Martinique puissent se doter de Troupes de référence du secteur public : une troupe d'art dramatique, un chœur, un ballet, un orchestre ; tous territoriaux. Nous demandons le financement de ces structures à 50%. Pour l'édition et la recherche en matière culturelle, nous sollicitons la mise en place d'un fond de 3 000 000 (millions) d'euros pour l'aide au secteur du livre, y compris sa déclinaison numérique, les traductions notamment, le développement des supports pédagogiques culturels (méthodes, recueil, textes dramatiques...).

En particulier, concernant les Artistes enseignants chercheurs diplômés du secteur des arts vivants, les professionnels de l'audiovisuel et du cinéma, les organisations de nos pratiques patrimoniales, nous demandons :

Point 1 : La mise en place du **Schéma départemental de développement de l'enseignement artistique** de la loi de 2004 en permettant l'intégration immédiate des Professeurs diplômés lauréats aux concours de la fonction publique territoriale au grade B et au grade A de filière culturelle. Associer et intégrer professionnellement le collectif des professeurs diplômés de musique, de danse et de théâtre de la conception à la mise en œuvre de ce schéma et de ce plan.

Point 2 : De mettre en place un schéma de diffusion martiniquaise intégrant une couverture de l'ensemble du territoire par le développement de lieux de diffusion. Cela va constituer le fondement qui permette la fédération et la structuration des corps d'experts, commissaires d'exposition, agents d'artistes, managers...

Point 3 : Pour l'ensemble des Arts, de mettre en place la visibilité par une programmation nationale et locale. Permettre que les instances de promotion, de valorisation notamment touristique -tel que le Comité Martiniquais du Tourisme (CMT)- mobilisent les arts et la culture dans leur ensemble tant au niveau audiovisuel, des arts vivants...

Point 4 : Le financement conséquent pour les projets et productions locales (par exemple le festival Bèlè Djouba, Danmyé Sanmdi Glorya o péyi, le festival de Haute Taille, les grands événements de la spiritualité indo-martiniquaise, le mois de la langue martiniquaise, Salon du livre en Martinique, les festivals communaux et de villes, nos échanges avec les pays de la Caraïbe et d'ailleurs, le festival des arts de la parole (Conte, Slam, poésie, etc.).

Point 5 : Le soutien appuyé de la langue martiniquaise, tout le savoir oral (par exemple revisiter le projet qu'avaient élaboré les Inspecteurs des « Humanités créoles » (Les Humanités Créoles / Séminaire des Corps d'Inspection de la Martinique/ Fort de France le 21 Février 2003) ».

Point 6 : De donner une prépondérance à la Culture martiniquaise. Pour cela créer une instance de concertation qui établit un état des lieux des problèmes et des difficultés du

secteur culturel et plus spécifiquement de la culture martiniquaise et, à partir de là, apporter des propositions et des réponses.

Point 7 : De donner l'accès à la formation artistique et culturelle diplômante.

Point 8 : D'élaborer et engager un plan d'insertion des professeurs diplômés de musique, de danse et de théâtre.

Point 9 : D'élaborer et engager un plan de qualification et de formation des Artistes : Formation continue et Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE), préparation au concours.

Point 10 : D'élaborer et engager un plan de lutte contre la précarité des Artistes, du tissu de formation et de diffusion artistique de la Martinique : formations, qualifications, emplois non précaires.

Point 11 : De l'examen et la mise en œuvre de l'accord signé lors de la crise de 2009 « récapitulatif des réponses apportées aux revendications du Collectif du 5 février 2009 ».

Point 12 : D'un suivi de l'avancement de la mise en œuvre des différents points après signature entre les parties.

Point 13 : Une habilitation Culture pour la Collectivité Territoriale de Martinique.

En guise de conclusion

Nous parlons bien de **Système Culturel** et nous valorisons la posture anthropologique suivante : « *Chak betafè ka kléré pou Nanm Péi-a.* »

Vous aurez noté que nous demandons que notre Système culturel soit pris en considération. Il en va, par ailleurs, de sa forte contribution à l'Harmonie sociale. Nous sommes convaincus que notre Système Culturel a des réponses à proposer dans l'éradication des difficultés sociétales qui sévissent dans notre Pays.

Le système culturel martiniquais est riche de diversités. Nous l'avons dit et nous le réaffirmons. Il va falloir, donc, le moment venu, entrer en conversation avec des délégations de représentantes et représentants de cette diversité. Nous faisons référence à des délégations Danmier Kalenda Bèlè (DKB), Haute Taille, de la Spiritualité indo-martiniquaise, Lasotè, Gomié, Yoles, Cuisine, Tenues martiniquaises, Créolistes, Enseignants, Pharmacopée, le Conte, pour ne citer que ces exemples.

La prise en compte de la langue et de la parole devra faire l'objet d'une action spécifique. Nous proposons la création d'un organe dédié à cette question fondamentale.

N. B. La description de notre Système Culturel n'est pas achevée.

Les points de cette plateforme sont obligatoirement assortis d'une enveloppe budgétaire et d'un calendrier d'application.